### Mairie de St-Thuriau



# **LES INSCRIPTIONS DE VOS ENFANTS**



En cliquant sur l'onglet , vous aurez la possibilité de consulter et de réserver des activités.

**ATTENTION** : il est mis en place une date limite d'inscriptions pour toutes les activités ! Vous ne pouvez inscrire vos enfants ou modifier leurs inscriptions que jusqu'à la veille des activités à 11h00, hors samedis et dimanches soit les dates et heures limites d'inscriptions suivantes :

- Le vendredi à 11h00 pour le lundi
- Le lundi à 11h00 pour le mardi
- Le mardi à 11h00 pour le mercredi
- Le mercredi à 11h00 pour le jeudi
- Le jeudi à 11h00 pour le vendredi.

En cas d'annulation ou d'inscription après ces dates limites (pour les cas de force majeure tels que maladie, changement d'horaires de travail, …), vous devez joindre le secrétariat de mairie ou l'Accueil de Loisirs au 02.97.39.83.13 (choix n°1 et n°3).

Sur la gauche de la page, vous trouverez la fenêtre suivante :



- Les activités proposées : vous permet d'avoir une explication des différentes activités que nous proposons à vos enfants.
- Mes réservations : vous pouvez procéder à l'inscription, la réservation et l'annulation des activités proposées. En cas d'absence, les parents s'engagent à annuler l'activité ou à le signaler. Vous pouvez également



accéder à cette option via l'onglet



### Sélectionner les participants

En cliquant sur un seul participant, gérez vos réservations de façon individuelle. En sélectionnant plusieurs membres de la famille, vous pourrez grouper vos inscriptions ou annulations <u>uniquement sur d</u>e

DUPONT THOMAS (4 ans) DUPONT ALICE (4 ans)

Dans un premier temps, vous devez sélectionner l'enfant ou les enfants pour lesquels vous souhaitez faire une inscription. Attention : si vous sélectionnez plusieurs enfants, il ne vous sera proposé que les activités communes à vos enfants

pour l'Accueil de Loisirs puisque celui-ci fonctionne en fonction de tranche d'âge. Si vous avez plusieurs enfants à l'Alsh, il vous est conseillé de les inscrire 1 par 1.



Ensuite, cliquez sur

Suivant 🕨

Vous arrivez sur la partie planning :



Vous avez 2 solutions pour choisir les dates d'inscription de votre enfant :

- Saisir une période dans le planning : choisissez la période d'inscription souhaitée (possibilité d'inscrire pour toute l'année ou seulement une partie de l'année) ainsi que les jours pour chaque activité sélectionnée. Ensuite, vous

n'avez plus qu'à valider en cliquant sur la case



Cette solution est plus simple à utiliser pour une inscription sur une longue période.

#### - Visualiser le calendrier :

Visualiser mon calendrier

Vous pouvez visualiser votre calendrier mois par mois et le contrôler, mais aussi <u>apporter des modifications en cliquant su</u> bleues (inscrit), vertes (en attente), oranges (demande de modification), roses (demande d'annulation) ou blanches (dispon



- Il vous suffit de cliquer sur l'activité et le jour souhaités. Un petit panier vert apparaîtra pour vous indiquer que l'inscription est prise en compte. Ensuite,

vous n'avez plus qu'à valider en cliquant sur la case

Inscrire

Il est plus simple d'utiliser le calendrier pour inscrire votre enfant pour quelques journées.

Lorsque vous avez terminé l'inscription de votre enfant, vous arrivez sur la dernière étape :

<b>*</b>	_(					—(	
1. Participants	2. Activités			3. Planning		4. Résumé	
Résumé							
DUPONT ALICE							
décembre 19 janvier 20	février 20 ma	rs 20 avril 20	mai 20	juin 20	juillet 20		
Nom		Période			Tarif	Туре	
REPAS CANTINE TEMPS SCOLAIRE	S SCOLAIRE 02/12/19 : 12:00 - 13:20				3,50 €	+ Inscription	Û
REPAS CANTINE TEMPS SCOLAIRE	ITINE TEMPS SCOLAIRE 09/12/19 : 12:00 - 13:20				3,50 €	+ Inscription	Û
REPAS CANTINE TEMPS SCOLAIRE	MPS SCOLAIRE 16/12/19 : 12:00 - 13:20				3,50 €	+ Inscription	Û
GARDERIE MATIN	02/12/19 : 07:30 - 08:50				1,50 €	+ Inscription	Û
GARDERIE MATIN	03/12/19 : 07:30 - 08:50			1.50€	+ Inscription	<del>ம்</del> Total : 256.50	
	🗙 Vider le pa	nier 🕇 Nou	velle inscr	iption	오 Valider		

Sur cette page, vous trouvez l'ensemble des inscriptions effectuées pour votre enfant par mois.

Afin de finaliser son inscription, cliquer sur



La page suivante va s'ouvrir :

## **Mes demandes**



A partir de ce moment, l'inscription de votre enfant est en attente. Vous pouvez retrouver ces inscriptions à tout moment dans la fenêtre à gauche sur la ligne

Mes demandes en atte

A

Dès que ces inscriptions seront validées par la mairie, vous aurez un message dans

l'onglet <sup>Mes Alertes</sup> (cf. page 16). Si le nombre maximum d'enfants pouvant être accueilli sur une activité est atteint (principalement dans le cadre de l'Accueil de Loisirs), vous recevrez un mail de la part de la mairie vous signalant que nous ne pouvons accueillir vos enfants.

Vous pouvez également retrouver vos commandes antérieures validées en cliquant

sur Historique de commande

Enfin, dans l'onglet Mon calendrier, vous retrouverez toutes les inscriptions que vous aurez faîtes et qui auront été validées :



Si vous souhaitez annuler une inscription, il faut vous rendre dans l'onglet **Mon calendrier**. Il vous faudra cliquer sur l'activité et le jour que vous souhaitez annuler. Un panier dans une case violette apparaîtra :



Ensuite, il vous faudra cliquer sur le panier se trouve en haut à droite de l'écran.

MAIRIE DE SAINT-THURIAU qui

#### Cela vous enverra vers la page :



Afin de valider cette demande d'annulation, vous n'avez plus qu'à cliquer sur



et attendre le mail de confirmation de la mairie.